

Tampon de l'organisateur

FORMULAIRE

MANIFESTATIONS ET SPECTACLES

- Lieu:**
- Date(s) :**
- Type de manifestation :**

- Description détaillée de la manifestation (caractéristiques, surface, topographie, organisation des scènes ...):**

- Type(s) de public attendu(s) :**

- Nombre :**
 - de 500 à 1500
 - de 1500 à 5000
 - supérieur à 5000

- Planning horaire détaillé du programme :**

Nom et coordonnées de l'organisateur :

=> Nom:

=> Qualité ou fonction :

=> Adresse :

=> Numéros de téléphone (fixe et portable) :

=> Courriel

LES PLANS

Un plan de situation

+ un ou plusieurs plan(s) détaillé(s) sur le(s) quel(s) figureront

l'environnement du site (bourg, rivières, relief, réseau routier, lignes SNCF...)

les itinéraires d'accès du public

les voies de circulation (déviations...)

les voies réservées aux services de secours

les parkings — le stationnement VL et cars — le fléchage

⇒ nombre et capacité :

l'hélistation, le cas échéant.

+ un ou plusieurs plans de masse extrait(s) du cadastre sur le(s) quel(s) figureront l'emplacement :

des différentes zones d'activité prévues (scènes, gradins, tribunes, chapiteaux, stands...) - type, nombre, taille et capacité des installations mises en place.

des passages et voies réservées aux services de secours

du Poste de commandement des secours (infirmierie — téléphone ...)

de l'éclairage et le type (groupe(s) électrogène(s), secteur) du ou des postes de secours

- des moyens de secours (extincteurs défibrillateur - réserve d'eau - poste d'incendie - piscine (dont présence de bâches/ballots de paille))
- réservé à l'hébergement (camping - emplacements...)
- des installations sanitaires
- des containers à déchets
- des points d'eau potable
- des lieux de restauration (+ dispositif de sécurité)

AUTRES PIECES

- Copies des courriers ou courriels de pré-alerte adressé(e)s aux services : (SDIS — SAMU — Hôpital le plus proche — Police/Gendarmerie) annonçant la manifestation.
- Structures CTS (Chapiteaux - Tentes et Structures gonflables) :

OUI / NON

Commission

Si oui, le maire de la commune peut solliciter une visite de la ~~com-mission~~ ^{Commission} de sécurité. A cet effet, une demande de visite accompagnée d'un dossier de présentation devra être communiquée au service de prévention du SDIS, au moins un mois avant la date de la manifestation.

- Les moyens de lutte contre l'incendie mis en oeuvre, appropriés et en nombre suffisant (extincteurs ...)
- Dispositif de surveillance et de gardiennage mis en place (nombre de personnes)

- Une copie de la Convention signée des 2 parties avec une association de secourisme agréée (nombre de secouristes)

- Attestation de présence des ambulances
- Attestation de présence de médecins Hygiène :
 - eau potable
 - toilettes (sèches / publiques)
 - gestion et ramassage des déchets (containers, appel à une Société...)

- Les arrêtés du maire relatifs à la manifestation (circulation - stationnement),
- autorisation temporaire de débit de boissons
- Fléchages (à l'extérieur et l'intérieur du site)
- Hébergement (nature, nombre et capacité)
- L'autorisation du ou des propriétaires des terrains sur lesquels se déroule la manifestation
- Liste des commerçants qui vont proposer à la vente des denrées alimentaires
- Types de restauration, modes de cuisson et dispositif de sécurité
- Modalités d'information des riverains
- Répertoire téléphonique des organisateurs et du service sécurité à contacter en cas de besoin tout au long de la manifestation
- Tir d'artifices (dossiers mairie et préfecture suivant la catégorie)
- Lâcher de ballons/lanternes

A ne pas nous transmettre mais à ne pas oublier :

- Une copie de l'attestation d'assurance signée, couvrant la manifestation,
- Déclaration SACEM

Ce formulaire est à transmettre UN MOIS AVANT LA MANIFESTATION, après avoir été complété, signé, accompagné des documents annexes par l'organisateur de la manifestation, et visé par Monsieur le Maire, à :

- La Préfecture de la Manche – Place de la Préfecture à Saint-Lô 50000
- La Police municipale de Saint-Pair-sur-Mer – 255 rue de la Mairie à Saint-Pair-sur-Mer 50380

Fait à

Le

Le Maire

L'organisateur de la manifestation

Guy LECROISEY